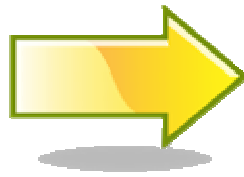


verre

Où

déposer
les emballages
en verre ?



Que faire en cas de doute sur un emballage ?

Il est préférable de le jeter avec les ordures ménagères, plutôt que de rendre impropre au recyclage le contenu du bac ou sac destiné aux emballages recyclables.

Bons pour la déchèterie

(Liste non exhaustive)

Grands cartons d'emballage
(type cartons de déménagement, d'appareil ménager et électro-ménager...). Ils doivent être présentés aplatis et pliés, sans plastique ni polystyrène. Ils peuvent également être ramenés dans le magasin où vous avez effectué votre achat.

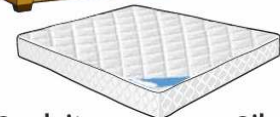


Seul le verre d'emballage (bouteilles, flacons) est accepté dans les bacs à verre.



Retirez les bouchons, capsules et couvercles. Évitez de déposer le verre à une heure tardive en soirée ou tôt le matin, par respect pour votre voisinage.

Encombrants



Produits toxiques



Piles Batteries



Erreurs de tri :

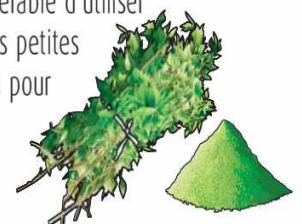
Vaisselle, faïence, porcelaine, verres de table, vitres, miroirs, poteries, ampoules, tubes néons...



Ils sont à déposer à la déchèterie

Déchets verts

Ils peuvent être déposés en déchèterie, mais il est préférable d'utiliser les tontes et les petites tailles au jardin pour le compostage ou le paillage.



Besoin de conseils? Rendez-vous sur
www.sirtom-maurienne.com